

Règlement intérieur du C.D.R.

(Centre de Ressources)

Le C.D.R. est géré par deux professeures-documentalistes, Mme CHIRACHE et Mme TILLARD.
Il est ouvert aux horaires suivants :

Lundi, mardi, jeudi : 8h15 – 18h15
Mercredi : 8h15 – 12h55
Vendredi : 8h15 – 18h05

Documents, ressources et matériels proposés au C.D.R.

Au C.D.R. vous trouverez :

- Des **usuels** : dictionnaires, manuels scolaires, annales, encyclopédies,
- 8300 **livres** : ouvrages documentaires et romans (littérature française et étrangère),
- Une trentaine d'abonnements à des **revues** sur support papier,
- De nombreuses **articles** de revue en ligne.

Les documents sont tous empruntables

(à l'exception des encyclopédies, des DVD de films et des archives de revues sur support numérique.)

📖 Les **livres** et les **revues** destinés aux **collégiens** sont repérables à leurs étiquettes vertes,

📖 Ceux pour les **lycéens** sont marqués par une étiquette blanche,

📖 Des **ordinateurs** avec un **accès Internet** sont également à la disposition des élèves,

🖨 Le site du C.D.R., **e-sidoc**, accessible via Ecole Directe, permet de repérer tous les documents disponibles,

🔗 Des **ressources numériques** sont accessibles via Ecole Directe : **Europresse**, les **encyclopédies Universalis et Universalis Junior**, les fiches et les entraînements **Annabac** de la 3e à la Terminale, les vidéos d'**EducArte**. Pour y accéder, ouvrir E-sidoc à partir de la barre de menu d'Ecole Directe. Sur la page d'accueil d'e-sidoc, déplier l'onglet vertical à droite « ressources numériques ».

Europresse donne accès aux articles de quotidiens et de revues du monde entier. On y trouve notamment les grands quotidiens de France, des Etats-Unis et du Royaume-Uni ainsi que des revues généralistes ou spécialisées.

Les **encyclopédies Universalis Junior et Universalis** sont disponibles en version intégrale et sont régulièrement mises à jour par des spécialistes.

Fonctionnement du prêt

📖 Les élèves de **collège** peuvent emprunter **2** documents à la fois,

📖 les élèves de **lycée** et les **étudiantes** du foyer **3** documents.

Durée du prêt

- Romans et documentaires : **3 semaines**
- Bandes dessinées et revues : **1 semaine**
- Annales, manuels scolaires, dictionnaires : 2h dans la journée, ou pour le lendemain.

Réservation

Il est possible de réserver un document emprunté, soit en ligne sur e-sidoc, soit au bureau de prêt auprès des professeures documentalistes.

Prolongation

Il est toujours possible de prolonger un prêt pour quelques jours sauf si le document a été réservé par une autre personne. Faire la demande aux professeures documentalistes.

Retard

Les élèves qui n'ont pas rendu un document à temps reçoivent un avis de retard **sur leur messagerie Ecole Directe**. Sans réponse au deuxième avis, les parents sont prévenus via Ecole Directe. Les élèves ne peuvent alors plus emprunter jusqu'à ce qu'ils aient rendu le document.

Perte de document

Il sera demandé à l'élève de remplacer le document ou d'en acheter un autre indiqué par les professeures documentalistes d'une valeur similaire. Si cela est impossible, le document sera facturé aux familles.

Règles de vie au C.D.R.

Le C.D.R. est un **lieu de lecture, de recherche d'information et de travail personnel**. Il est ouvert aux élèves du collège, du lycée et aux étudiantes du foyer ainsi qu'aux adultes travaillant dans l'établissement.

Le **calme** y est nécessaire pour que chacun puisse lire ou travailler en toute tranquillité. Les professeures documentalistes se réservent le droit d'exclure un élève du C.D.R. si son comportement devient une gêne pour les autres utilisateurs du centre de ressources.

Les **ordinateurs** servent prioritairement à la recherche documentaire. L'utilisation des ordinateurs pour d'autres travaux demandés par les professeurs est soumise à l'approbation des professeures documentalistes.

Le **l'imprimante** ne sert que pendant les séances de recherche documentaire au C.D.R. sur les heures de cours. Les élèves doivent apporter leurs feuilles pour imprimer.

La **photocopieuse** n'est pas destinée aux élèves. Elle est utilisable pendant les travaux de classe uniquement et sur autorisation des professeures documentalistes.

Nous demandons aux élèves d'indiquer leur nom lorsqu'ils viennent travailler au C.D.R. Une feuille se trouve à cette intention sur le bureau des professeures documentalistes.

Au C.D.R., il n'est pas permis :

- d'utiliser les ordinateurs pour rédiger des messages électroniques personnels, d'installer des programmes, de jouer en ligne,

- de consommer de la nourriture ou des boissons,
- d'utiliser son téléphone portable,
- de mâcher un chewing-gum.

Le **règlement intérieur** et la **charte informatique et numérique** de l'établissement s'appliquent au C.D.R.

En venant au C.D.R., l'élève s'engage à respecter ce règlement.